REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT NORD CARAÏBES RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU

: 27 JUILLET 2017

MEMBRES EN EXERCICE

12

MEMBRES PRESENTS

06

DATE DE LA CONVOCATION: 19 JUILLET 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-23

<u>OBJET</u>: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 novembre 2016

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-sept juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN;



	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca			X
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph			X
M ^{me} OBERTAN Pamela			X
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
Mmc TRABON-SINAPAH Line		X	

RENDUE EXECUTOIRE, LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Dunière AGLAS

e Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Toumandy

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement:

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement;

CONSIDERANT l'article 5.4 des statuts de la Régie RéNoC;

Le Conseil d'Administration OUÏ l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents;

DECIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 novembre 2016, annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2: Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,

RéNoC-Assainissement Rue du Docteur CHOVINO Tél.: 05 90 24 83 56

Rénalt SIOUMANDAN